

## **L'habitabilité urbaine**

Nathalie Blanc Chargée de recherche CNRS UMR LADYSS 7533 Université Paris 7 e-mail : [nathali.blanc@wanadoo.fr](mailto:nathali.blanc@wanadoo.fr)

Qu'est-ce qu'un lieu habitable ? L'on ne peut réduire une aussi vaste question à l'analyse d'une somme de composantes physiques sans, par exemple, éluder une nécessaire créativité humaine ; l'on ne peut la réduire non plus à une invention humaine, ce qui voudrait dire oublier les fondements matériels naturels et construits des actions individuelles et collectives. Nous dirons alors qu'un lieu habitable est un lieu qui offre des possibilités suffisantes de création et d'adaptation aux individus pour se l'approprier ; aussi délicat d'interprétation et de compréhension un tel processus soit, l'appropriation d'un lieu et sa transformation en milieu de vie reposent sur la connaissance fine des conditions de vie offertes à cet endroit. Pour vivre là, personne ne peut faire abstraction de la **matérialité** naturelle et construite des territoires (dans la mesure où la **naturalité** des corps nécessite de s'y adapter) ou même des registres **symboliques** (c'est-à-dire notamment de la manière dont le langage ordinaire donne accès au territoire) qui permettent à la communauté locale d'y trouver place. Dès lors, l'environnement n'est pas un donné objectif, ni une création subjective, mais c'est la somme des milieux qu'il est culturellement considéré possible d'habiter.

Comment apprécier l'habitabilité d'un milieu de vie ? Existe-t-il des méthodes et des techniques spécifiques ? Premièrement, il s'agit d'étudier la multiplicité des rapports sensibles, sensoriels, imaginatifs et signifiants, donc, esthétiques à l'environnement. La saisie esthétique est une des conditions à laquelle peut exister un environnement, c'est-à-dire une forme appréciable comme telle au regard des habitants. Faire exister cet environnement nécessite le jugement esthétique forgé par les conditions collectives de vie : répétons-le, le caractère esthétique des lieux n'est pas uniquement affaire de psychologie ou n'est pas le produit de la beauté intrinsèque de l'endroit ; il résulte de l'usage culturellement défini (notamment dans une langue et sa pratique) de l'appréciation des lieux. Le point de vue anthropologique, basé sur ce que les populations peuvent attendre d'un environnement, est essentiel pour ne pas répondre à la demande habitante par des logements sans rapport avec celle-ci ; en Chine, le relogement brutal dans des grands ensembles de populations rurales ou bidonvillaires ne contribue pas toujours à améliorer leurs conditions de vie, ni même la qualité globale de l'écologie urbaine (Salat, 2007).

Deuxièmement, l'habitabilité urbaine doit également répondre à une question écologique, c'est-à-dire la capacité globale des espaces d'une ville à offrir des services (l'eau comme loisir, l'eau comme boisson etc., l'air, les espaces verts etc. soit les « services écosystémiques »<sup>1</sup>), à

---

1 Il s'agit de passer d'une priorité accordée à l'écologie à un point de vue plus anthropocentrique dans lequel les paysages et les écosystèmes associés sont considérés comme des ressources qui procurent une gamme de produits et de services pour la population. Un écosystème durable est celui dans lequel la production de ces biens et services est maintenue et la capacité de ces systèmes à procurer des bénéfices pour les générations futures n'est pas compromise que ces bénéfices soient évalués en termes monétaires ou non. L'ouvrage de Forman et Godron en 1986 ouvre cette question : Forman, R. T. T. and M. Godron. 1986. Landscape Ecology. John Wiley, New York. 619 pages. En ce qui concerne l'urbain, il importe de se reporter à l'ouvrage suivant : Forman, R. T. T. 2007. Urban Regions: Ecology and Planning Beyond the City. Cambridge University Press, Cambridge/New York. En 2005, un rapport émanant du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et de l'institut international du développement durable (IDD) explore les interactions du bien-être humain, de la pauvreté et des services écosystémiques. Les 12 et 13 septembre 2006, un atelier sur les paiements internationaux des services rendus par les écosystèmes (PSE) a été organisé à Genève, sous le parrainage du PNUE/ETB et de l'Union mondiale pour la nature (UICN) en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) [www.unep.ch](http://www.unep.ch). Ces dernières contributions délaissent la perspective unidimensionnelle de la pauvreté au profit d'une approche pluridimensionnelle qui englobe un grand nombre de constituants ou de

maintenir une qualité d'habitat dans le temps. De ce point de vue, il ne faut pas perdre de vue les externalités urbaines négatives (bruit, pollution etc.) et les effets redistributifs des politiques urbaines ; les mécanismes fonciers et immobiliers, c'est-à-dire l'économie urbaine, produisent des inégalités environnementales. Il faut noter que les inégalités environnementales et les inégalités sociales n'impliquent pas forcément les mêmes territoires et ne concernent pas toujours les mêmes catégories socio-professionnelles d'habitants. De ce point de vue toujours, il s'agit de discuter la possibilité qu'une ville recouvre un fonctionnement écosystémique « viable et vivable » après un choc soit la résilience urbaine.

Enfin, une telle perspective doit prendre en considération l'explosion urbaine<sup>2</sup> : c'est une somme de menaces, mais aussi de ressources potentielles pour l'environnement ; cette croissance se fait en périphérie, contribue à l'étalement urbain et, donc, à une urbanisation croissante qui mélange urbain/rural et, le plus souvent dans des conditions dramatiques puisque l'essentiel de la croissance urbaine dans les pays du Sud est bidonvillaire<sup>3</sup>. Du fait même de se produire dans des conditions d'extrême précarité, elle contraint les habitants à une inventivité inédite en matière de modes d'habiter.

En conséquence, l'habitabilité urbaine est une somme de services et de contraintes que les acteurs (y compris les habitants) adaptent à leurs connaissances et pratiques de la ville, conçue comme environnement. Les études sur l'habitabilité doivent prendre en considération les données objectives concernant le territoire (notamment français), mais énoncer aussi les termes d'une appréhension ordinaire entre représentations et pratiques par les individus (cet énoncé s'inscrit dans courant de recherche portant sur les modes d'habiter). On distingue donc les termes « habiter » et « habitat » : « habiter », c'est le mode d'appréhension par les individus du territoire qui leur est offert et « habitat » définit le territoire lui-même apprécié d'un point de vue écosystémique (en termes d'interdépendances bio-physico-chimiques).

Dans un premier temps, on traitera de l'explosion urbaine et de ses conséquences sur l'habitabilité urbaine. Dans un deuxième temps, on repartira des questions d'habiter et d'habitat afin d'établir la pertinence d'une approche en termes d'habitabilité. Puis, on s'intéressera à l'environnement urbain comme entrée négligée. Dans une dernière partie, on procédera à l'examen d'une entrée spécifique : la saisie esthétique. En quoi les changements écologiques modifient la question de l'habitabilité ou encore l'apprentissage de ce qui est à habiter ? Que peut apporter l'esthétique ?

### **L'habitabilité des villes, un thème central aux enjeux humains du développement durable.**

Dans un contexte de croissance urbaine explosive, quel développement durable peut faire l'impasse sur les raisons pour lesquelles on habite les villes ? En 1950, le monde comptait 86 villes de plus d'un million d'habitants ; aujourd'hui, on en dénombre 400 et en 2015, il y en aura au moins 550. Les villes ont en réalité absorbé près de deux tiers de l'explosion de la population

---

déterminants du bien-être ; il ne s'agit pas simplement de fournir ces biens constitutifs d'un bien-être mais de donner les moyens aux individus de les réaliser. Dans ce sens la liberté participative peut être considérée comme une condition intrinsèque pour que les pauvres puissent élaborer les autres libertés instrumentales. Sont considérés de manière générale comme services écosystémiques les trois biens rangés dans les trois catégories suivantes : 1/L'approvisionnement ; 2/ La régulation (par exemple, la purification de l'air ou de l'eau etc.) 3/ L'enrichissement/la dimension culturelle (dont les valeurs esthétiques).

2 En 2007, pour la première fois de l'histoire humaine, plus de gens vivront dans les villes, moyennes et grandes, qu'à la campagne, en raison de l'exode rural : globalement les 6, 122 milliards humains recensés en 2000 étaient établis pour 46, 6 % dans les villes ; pour 2025, on prévoit que les 8, 206 milliards vivront à 60 % dans les agglomérations qui se seront profondément modifiées. L'explosion urbaine accompagne de graves problèmes environnementaux : les villes n'occupent que 2% de la surface de la planète, mais consomment les trois quarts des ressources utilisées annuellement

3 Cette croissance est synonyme d'une explosion de formes précaires d'habitat et d'une croissance de la pauvreté. En 2003 le programme des Nations-Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) réalisa un audit de la pauvreté urbaine (« The challenge of slums ») qui établit à plus d'un milliard le nombre de personnes vivant en bidonville en 2005. Cette population croît actuellement au rythme de 25 millions de nouveaux résidents par an.

mondiale depuis 1950 et croissent actuellement au rythme d'un million de naissances ou d'arrivées de migrants chaque semaine. 95% de cette hausse vers l'apogée de la population humaine aura lieu dans les zones urbaines des pays en voie de développement, dont la population doublera pour atteindre 4 milliards au cours de la prochaine génération. De fait, l'ensemble de la population urbaine de Chine, de l'Inde et du Brésil égale à peu près à celle de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Le phénomène le plus célèbre dans ce tourbillon de chiffres est la multiplication des mégalopoles d'une dizaine de millions d'habitants et d'hypervilles de plus de 20 millions d'habitants. La compréhension de l'urbanisme actuel ne peut plus se réduire à une opposition formelle entre un modèle américain d'habitat, qui comprend un centre pauvre et une périphérie tentaculaire qui abrite des classes moyennes et supérieures, et un modèle européen avec un centre embourgeoisé et des grands ensembles périphériques pauvres. Notons, cependant, que la périphérie pavillonnaire qui loge les classes moyennes s'étend gigantesquement. Le mélange rural/urbain et un urbanisme diffus deviennent le paysage typique du 21<sup>ème</sup> siècle. Les centralités sont multiples, organisées en réseaux lâches, comme l'explique Thomas Sieverts (cité par Davis, 2006, pages 14-15) : « par-delà les singularités culturelles, on observe au contraire bien des traits communs et universellement répandus : une structure apparemment diffuse et désordonnée de domaines urbains très différenciées, d'où émergent des îlots singuliers, au tracé géométrique ; une structure sans aucune centralisé, mais qui offre en revanche, une multitude de zones, de réseaux, de nœuds dont la fonction est plus ou moins fortement spécialisée. » Ce sont des systèmes urbains polycentriques dénués de frontières claires entre le rural et l'urbain. Cette croissance urbaine est majoritairement épongée par la croissance bidonvillaise qui constitue dans les 6% de la population des pays développés et dans les 80% de celle des pays en voie de développement. Dans ce panorama sombre où, pour beaucoup de chercheurs ou de décideurs des organisations internationales, il s'agit de mettre en œuvre un nouveau plan de lutte contre la pauvreté et, donc, de répondre au caractère urgent de la situation, quelle pertinence y a-t-il à s'intéresser aux aspects culturels d'une écologie urbaine ? Le terme de culture<sup>4</sup> sert à apprécier un ensemble de traits et de pratiques par lesquels se définit une communauté. Prendre en considération les cultures urbaines, c'est se donner le droit de les reconnaître comme l'expression d'une richesse humaine au même titre que la diversité biologique (Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco<sup>5</sup>, 2005). Les connaître renseigne aussi sur les capacités d'adaptation à des contextes sans cesse renouvelés et perturbés écologiquement et sociologiquement. Enfin, c'est s'accorder sur l'idée que l'autonomisation des cultures remet en question l'horizon de richesse plus ou moins égalitaire désigné comme niveau incompressible d'un progrès humain.

Dans le meilleur des cas (ce qui n'est pas une tendance majoritaire), les états des pays concernés tentent d'absorber la croissance urbaine, par une offre en logements collectifs et sociaux : ces logements ne contentent pas, d'ailleurs, toujours des populations rurales venues avec leur mode de vie et qui s'en sentent coupés par l'organisation socio-spatiale qui leur est offerte dans ces nouveaux logements. Parfois, il n'y a même plus de rapport entre l'État ou la

---

4 Cf. Marc Augé, 1994, pages 89-90 distingue « deux infléchissements majeurs de la définition de la culture : la culture comme ensemble de « traits », aussi bien techniques qu'institutionnels (l'arc, les flèches, l'horticulture, la matrilinearité) - la culture comme somme coextensive à l'ensemble du social - et la culture comme regroupant des valeurs singulières irréductibles aux déterminismes économiques et sociaux d'une société - la culture comme supplément au social. Dans tous les cas, du point de vue qui nous retient ici, la culture définit une singularité collective. Collective, elle correspond à ce qu'un certain nombre d'hommes partagent ; singulière, à ce qui les distingue d'autres hommes. »

5 Ce texte représente une avancée historique dans le cadre juridique international, car c'est un texte fondateur sur le droit de la culture qui a recueilli l'assentiment d'un très grand nombre d'États et a mobilisé fortement la société civile de nombreux pays (31) qui s'est organisée en coalition pour la diversité culturelle. Il reprend les principaux objectifs que la France s'est toujours fixés : - la reconnaissance de la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens (art. 1 § g) ; - la réaffirmation du droit souverain des États de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées en vue de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire (art. 1 § h) ; - le renforcement de la coopération et de la solidarité internationales dans un esprit de partenariat afin, notamment, d'accroître les capacités des pays en développement de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles (art. 1 § j). L'article 20 (ex article 19), concernant l'articulation avec les autres traités internationaux, qui a fait l'objet des plus vives discussions et était à l'origine des principales objections à la convention, est satisfaisant. Tout en reconnaissant les obligations antérieures, il ne subordonne pas la convention aux autres traités et demande aux parties de prendre en compte les dispositions de ladite convention lorsqu'elles souscrivent à d'autres obligations internationales.

municipalité et les habitants de ces villes qui ne bénéficient d'aucun service et apprennent à traiter avec d'innombrables intermédiaires qui tirent profit de la pauvreté régnante. Habiter, dès lors, signifie combiner avec succès le coût du logement, la sécurité de la jouissance des lieux, la qualité de l'air et de l'environnement, le temps de trajet jusqu'au travail et, parfois, la sécurité personnelle. Pour beaucoup, le fait d'avoir une situation, aussi précaire soit-elle, à proximité d'un lieu de travail est primordiale. Habiter correspond à des enjeux divers (récréationnels, économiques, marchands etc.) et à un usage utilitaire. Habiter devient donc essentiellement un enjeu en termes d'accessibilité, de proximité à des services. Il s'agit donc d'un **équilibre à trouver** (et à vouloir créer) **entre des enjeux de développement** qui, souvent, ont trait à l'accumulation de richesses dans les villes (au profit d'une minorité de riches et de classes moyennes, et non au développement où à la réduction de la pauvreté dont les bidonvilles sont la partie la plus visible), et **une résilience urbaine**, qui peut être définie comme la capacité des écosystèmes urbains à se reconstituer. Quels sont les outils humains et écologiques dont la mise en œuvre peut améliorer l'écologie urbaine ? L'agriculture urbaine fournit la possibilité aux citoyens d'interagir de manière positive avec leur environnement tout en offrant de réelles opportunités en termes d'habitat à différentes espèces végétales et animales : à New-York, par exemple, les « green guerillas » ont incité au développement communautaire par le jardinage et la rencontre collective dans les jardins<sup>6</sup>. Ces jardins jouent un rôle dans le cycle de l'eau urbaine, du carbone etc. Outre un investissement important en matière de construction verte et de toits verts, la région métropolitaine de Chicago (Platt, 2004) bénéficie de l'engagement de nombreuses associations depuis plusieurs dizaines d'années en soutien à la biodiversité locale. De manière générale, la faiblesse, la sectorialisation le manque de coordination des différents gouvernements territoriaux sont les principaux freins à une conception plus globale, à d'autres échelles d'une « écopole ». Mais il s'agit de revenir sur les termes mêmes qui fondent l'habitabilité urbaine compromise par de tels développements.

### **Habiter, habitat, habitabilité : de l'adaptation aux changements climatiques à la modification culturelle.**

De manière générale, il existe un double sens au verbe habiter. Un sens actif qui décrit un système d'activités, une façon générale de s'approprier les lieux, et depuis le 19<sup>ème</sup> siècle au moins, un sens passif qui décrit l'idée d'être habité au sens d'être hanté<sup>7</sup>, mais aussi renvoie aux catégories spatiales de la géographie et de l'aménagement du territoire. Dans le champ

---

6 Les green guerillas définissent ainsi leur objet : to help « thousands of people realize their dreams of turning vacant rubble-strewn lots into vibrant community gardens. Each year we work with hundreds of grassroots groups throughout New York City to strengthen underserved neighborhoods through community gardening. With our help, people grow food, plant flowers, educate youth, paint colorful murals and preserve their gardens as vital community centers for future generations ». Les jardins communautaires sont également regroupés en fédérations locales. Au total New York compterait plus de 800 jardins communautaires, et le phénomène a essaimé dans tout le pays, jusqu'à représenter un total d'environ 10 000 jardins. Deux évolutions sont notables : les collectivités, reconnaissant l'intérêt des jardins communautaires, adoptent des politiques publiques qui incluent souvent la mise à disposition de terrains publics pour les jardins : on trouve alors des propositions de plots transmises par Internet et les médias locaux. L'autre phénomène concernant les jardins communautaires est la gentrification qui leur est associée : plus ou moins directement, les jardins participent à un processus de valorisation des quartiers où ils sont implantés, qui suscite un retour de la pression foncière sur un foncier urbain devenu rare. Les protections des baux temporaires s'avèrent très fragiles dans ces conditions, et les associations se tourment vers les autorités locales pour obtenir une sécurisation foncière à plus long terme. Les tribunaux sont régulièrement saisis de ces cas d'expropriation.

Pour en savoir plus : Green guerillas : <http://www.greenguerillas.org> ; Harlem Community Gardeners : <http://www.harlemgardeners.org> ; American Community Garden Association : <http://www.communitygarden.org>

7 Habiter est un verbe transitif qui renvoie à l'occupation habituelle d'un lieu dès le 12<sup>ème</sup> siècle. Il provient du latin « habitare » qui est une des formes grammaticales (fréquentatif) du verbe « habere » (avoir). Le terme d'habitant est un participe présent substantif qui décrit un « être vivant qui occupe un espace (les habitants d'un pays) » et, en particulier, une « personne qui habite ordinairement dans un lieu déterminé ». Cela décrit également des espèces non-humaines à savoir les bêtes sauvages, les oiseaux, les poissons comme étant les habitants des forêts, les habitants de l'air, les habitants des eaux. Habitat est un terme plus récent (19<sup>ème</sup> siècle) qui décrit un « espace qui offre des conditions qui conviennent à la vie et au développement d'une espèce animale ou végétale » et, en géographie humaine, « l'ensemble des conditions d'organisation et de peuplement par l'homme du milieu où il vit ». L'habitabilité est un substantif féminin (dont la première occurrence est repérée en 1801) qui décrit la qualité de ce qui offre un espace suffisant à occuper ou la qualité de ce qui est habitable en raison des conditions favorables qu'on y rencontre. Outre ces trois termes, on trouve l'expression conceptuelle de « modes d'habiter » qui renvoie à un héritage matériel et naturel qui est revendiqué, transformé de manière active et adapté aux contraintes contemporaines

opérationnel et scientifique de l'habitat, on observe qu'une série de termes élude l'individu et sa façon d'habiter pour se saisir des formes de l'habitat que commandent les politiques publiques et une économie urbaine. La richesse actuelle de la terminologie correspond probablement à des transformations historiques dans la gestion des populations humaines, mais aussi dans la représentation du peuplement de la nature, avec des espèces animales et végétales. Ainsi, l'entrée par l'habitat caractérise une politique du vivant qui se fait par le nombre et la masse des gens. De la sorte, on qualifie toute une série d'espaces (dedans, dehors, périurbain, centre-ville etc.) faisant abstraction des usages à leur source ou même des « formes de vie » qui les caractérisent, c'est-à-dire des « manières de vivre » qui fondent une collectivité et son histoire. Ce sont des manières incarnées dans les lieux mêmes, dans les dispositifs spatiaux, les gestes d'usage de ces lieux, dans les corps et leurs dispositions temporelles et spatiales... Bref, ce sont des rituels qui fondent un lieu et lui donnent sa tonalité particulière... Il est clair que la question des modes d'habiter vise à prendre en considération les modes actifs de l'habiter ; c'est une nouvelle entrée conceptuelle dans ce qui les caractérise aux dépens d'une conception passive et statique de l'usage des lieux (Cf. aussi Mathieu et al., 2003<sup>8</sup>).

Qu'en est-il de l'habitabilité ? C'est un terme qui renvoie, d'une part, aux individus et, d'autre part, aux territoires. Il permet donc d'évaluer ce qu'il en est des saisies possibles à titre individuel et des ressources offertes par les territoires. Il permet d'agencer l'héritage et l'inertie des pratiques individuelles et ordinaires aux politiques publiques ; il ouvre sur une interrogation fondamentale, à savoir qu'est-ce qu'un lieu habitable ? Peut-il exister une définition de cet « endroit de rêve » ou s'agit-il, au contraire, d'un effort permanent des individus pour s'adapter à des contraintes et des opportunités évolutives ? Certes, un tel endroit doit au moins comporter nourriture et eau, air pur et lumière en quantité suffisante, mais s'agit-il simplement de répondre aux besoins fondamentaux des êtres humains considérés comme des êtres vivants, de purs organismes ? S'agit-il, au contraire, de repenser les bases d'un environnement qui naîtrait de « cultures urbaines » prenant en considération leurs fondements écologiques ? Qui ces rapports concernent-ils ? Ce sont les habitants, figure politique qui apparaît de manière forte, notamment avec la montée en puissance de la question de la gouvernance et des procédures de concertation, de participation... Ils en rendent compte par leur langage, leurs pratiques et représentations des lieux, et également par leurs usages, leurs manières de vivre localement, leurs modes d'habiter. Deuxièmement, ce sont les élus et les services d'urbanisme, les citoyens des villes qui gouvernent l'habitat, via les dispositifs et règlements d'urbanisme, qui peuvent offrir de nouvelles possibilités d'habiter (ceci en liaison avec les agences internationales qui, de façon croissante, gouvernent les politiques urbaines en shuintant le niveau national et en s'articulant aux ONG locales : Davis, 2006 page 74 sq.) : il faut que ces possibilités d'habiter soient pensées de façon contextuelle et évolutive, ce qui semble, aujourd'hui, difficile pour des raisons de pauvreté, de volonté politique, de sectorialisation de l'action publique etc. Enfin, ce sont les acteurs internationaux de la ville, Banque Mondiale ou ONG internationales.

Mais, tout d'abord, quel environnement pourrait-on vouloir créer ?

---

8 « Il existe le sens actif d'habiter : habiter, individu, activité, système d'activité, pratiques habitantes, autrement dit, le sujet qui habite, mais aussi le sens passif : être habité, empreinte écologique, inertie géographique, empilement, inhabité, habitable, inhabitable. Outre cela, l'expression de mode d'habiter réfère au multiscalaire et au multicatégoriel. C'est aussi une expression des lieux qui pousse à les différencier : dedans et dehors, de la maison au quartier, du cabanon à la tour HLM, du point à la surface, d'inégale densité, du rural, du périurbain, du tiers espace, des types d'espace, plus ou moins naturel, public, privé, etc. obligeant à préciser les échelles et les rapports entre les échelles à la différence de beaucoup d'expressions ou concepts qui tirent vers le global ou au contraire le local. Modes d'habiter renvoie aussi au temps, dé-réfère la mobilité : temporaire, précaire, stable, saisonnier, de passage, ancré. On peut habiter de manière précaire, saisonnière, etc. Par exemple, la mobilité renvoie aux temporalités du corps, du déplacement. Modes d'habiter renvoie aux individus et à leurs pratiques y compris celles de l'habitus : il signifie les comportements différenciés, y compris au sein d'un même individu, à toutes les pratiques, à toutes les catégories sociales de travail. Il réfère aux pratiques écologiques des habitants, se lié à : entretien, gestion durable, économie, dégradation, sensible au risque, l'ici et l'ailleurs. Mode d'habiter va avec conscience écologique, culture de la nature, agir et conscience de l'effet, du rapport au végétal (biodiversité, sauvage, spontané), à l'animal, désiré, non désiré, le choix et la conscience de l'effet des choix. Expression qui relie l'idéal et le matériel : représentations, pratiques, rêve, modèle, effectivité. On crée avec le rêve et on rêve de créer ; on habite avec le rêve et on rêve d'habiter, ce qui permet de vivre et d'habiter dans des conditions dures. On habite l'ici et l'ailleurs. »

## **Environnement urbain : un terme à redécouvrir à la mesure des enjeux de recherche actuels.**

Qu'est ce que l'environnement urbain ?

Les questions environnementales renouvellent la problématique de l'habitabilité urbaine. Cette dernière semblait se poser en termes d'accès à un logement de qualité et à un emploi. Les nouveaux enjeux s'énoncent en termes d'accès à des environnements de qualité (de droit à l'environnement) ainsi que de maintien ou reproduction de ces derniers. Il s'agit alors de développement durable : celui-ci repose sur l'idée qu'il est impossible de dissocier les composantes sociales, culturelles, économiques de l'environnement. De ce point de vue, le développement durable représente une avancée majeure sur la problématique environnementale telle qu'elle est énoncée à ses débuts. La question de l'environnement surgit au cours des années 1970 avec de grandes thématiques (le changement climatique, l'évolution de la biodiversité, les pollutions de toutes sortes et leurs effets sur la santé) et l'idée que la planète a de « grands équilibres ». Dans le champ de l'urbain, elle n'apparaît spécifiquement, notamment dans les politiques publiques, qu'au début des années 1980 et concernant des aspects particuliers de la gestion urbaine (espaces verts, par exemple). De fait, ces différentes thématiques prennent rapidement leur autonomie en se constituant en champs de préoccupations, de politiques et de recherches autonomes ou bien sont intégrées à la question du développement durable. Seulement, depuis les accords signés au sommet de Rio en 1992, et en dépit des avancées incontestables que constituent les politiques de ville durable et les agendas 21 (plus de 200 ont été signés en France en 2006) dans la réforme des politiques urbaines, on peut se demander si, en Europe notamment, le développement durable ne représente pas pour de nombreux édiles urbains et aménageurs une modernisation écologique de l'appareil productif avec notamment des perspectives économiques<sup>9</sup>. Le développement durable fait l'équivalence entre la « ville durable » et la « ville propre » (quels que soient les bénéfices sanitaires d'une « ville propre ») et s'inscrit ainsi dans le prolongement des études environnementales des années 1970 : comme l'explique Marcel Jollivet (Blanc, 2007), il s'agit que « la concentration spatiale des activités et des populations humaines ne porte plus atteinte à un environnement conçu sur un plan strictement « matériel » (les écosystèmes, y compris vus en tant que paysages, l'atmosphère, l'eau) et analysé dans les termes des sciences de la nature qui ont comme vocation de l'étudier dans ces différentes facettes (l'écologie, la physique, la chimie et leurs diverses combinaisons en fonction des objets étudiés). On peut parler d'une approche « objective » de l'environnement. » On constate que les composantes « culturelles » de l'habitat sont souvent éludées. Comme le dit encore très bien Marcel Jollivet (Blanc, 2007), « la grande question des années 70 est la protection de la nature. Et la nature n'est pas en ville ; la ville est au contraire l'anti-nature. Comme chacun le sait, la nature est à la campagne. Si « la ville » est présente dans les préoccupations environnementales de cette époque, c'est négativement, en tant que source de dégradation des écosystèmes et de pollutions ; elle est associée aux activités industrielles (qui, il est vrai, s'y concentrent). Il faudra toute une révolution copernicienne pour découvrir cette évidence, à savoir que la nature existe aussi au sein des villes, avec ses formes particulières bien sûr ; et pour qu'une « écologie urbaine », au sens d'une branche de l'écologie scientifique, se revendique. » En effet, l'essentiel des études environnementales urbaines concerne la qualité de l'air, de l'eau etc. s'inscrivant dans une démarche objective ; elles s'intéressent aux politiques de « ville durable », se traduisent en schémas écologiques d'aménagement du territoire selon une logique de réduction des coûts énergétiques de la mobilité et de l'habitat (« Facteur 4 »). Aussi conséquente soit cette démarche, elle néglige les tendances longues en matière d'étalement urbain (en raison du coût de

---

<sup>9</sup> Ce qui ne revient pas à éluder 1/ L'intérêt des composantes spécifiquement techniques du développement durable puisqu'il s'agit bien de mettre en place des filières de production de l'habitat et des matériaux de construction qui pèsent moins sur le devenir des ressources 2/ La pertinence d'une approche économique première dans le façonnage des enjeux internationaux contemporains.

l'immobilier et du foncier en centre urbain) et les désirs d'habiter qui conduisent des citoyens toujours plus nombreux à habiter en périphérie. Il s'agit de développer une autre vision de l'environnement. Tout d'abord, c'est une vision de l'environnement urbain qui demeure un grand oublié des années 1970. Ensuite, c'est une vision de l'environnement urbain entre objectivité et subjectivité, une plongée dans l'entre-deux des pratiques urbaines qui se manifestent par les modes de vie et d'habiter... L'intérêt des chercheurs pour les mobilisations (Cefai, 2007<sup>10</sup> ; Juan (Eds), 2007<sup>11</sup>) ou les inégalités environnementales (Ifen, 2007 : <http://www.ifen.fr/>) fondées sur un sentiment d'injustice ou d'inégalités en termes d'accès à l'environnement (que cet accès soit territorial ou, encore, en termes d'interpellation des pouvoirs publics quant à la transformation de son cadre de vie) se développe aujourd'hui. D'autres approches intéressent les perceptions de l'environnement et de son bien-être (Bartlett<sup>12</sup>, 2005 ; Moser Eds, 2003<sup>13</sup>). Certaines de ces approches sont réifiantes (Honneth, 2006 ; Paperman, Laugier, 2005), éludent le rôle fondamental que joue l'environnement dans la reconnaissance de soi et de sa collectivité via les « formes de vie » ou manières d'habiter (si l'on insiste sur la dimension environnementale de l'expression et non sur une vie que l'on considérerait dégagée de tout substrat). Elles éludent également le fait que l'on n'agit pas en fonction de principes, mais dans le cours de l'action, ajustant perpétuellement des injonctions et des désirs extrêmement diversifiés (injonction de justice, injonction familiale ou communautaire, souci immédiat de bien-être etc.) et une conception de soi-même, de son rôle dans l'espace social (comme pauvre, comme femme, comme noir etc.) Il convient donc de se tourner du côté des pratiques pour étudier de quelle manière l'environnement s'inscrit comme préoccupation dans la vie quotidienne. En outre, il s'agit de ne pas réduire les sciences sociales à un rôle imposé : l'étude des activités humaines au regard de leur impact environnemental, ou l'étude de la manière dont les recherches des sciences de la nature sont prises en compte dans les politiques publiques et dans les comportements individuels et sociaux. La question sociale de l'environnement ne réside pas en un développement durable économe des ressources naturelles avec ce que cela signifie sur les plans économique et social. La ville n'est pas qu'écologie (au sens de la qualité de l'air, préservation des écosystèmes, gestion de l'eau etc.). Dans la perspective d'un développement durable qui est une nouvelle fiction de la manière de vivre ensemble dans le temps, un cadre de croyance et un espace de représentations nouvelles de l'avenir par le biais d'institutions auxquelles on se réfère, comment oublier que la ville constitue d'abord un milieu de vie pour ses habitants ? C'est qu'il existe pour les gens un « environnement proche », habituel, dans lequel se déroule la vie quotidienne et qui est de ce fait l'environnement vécu ; c'est l'« environnement ordinaire » des gens, en dehors même des

---

10 Ce livre propose une cartographie de l'état des savoirs sur l'action collective, à partir de tout ce qui a été écrit sur le sujet depuis plus d'un siècle, sur les deux rives de l'Atlantique.

11 La nature des problèmes ayant engendré la « sociologie de l'environnement » transcende largement les questions de dégradation des équilibres naturels ou de la biodiversité. Aujourd'hui, du fait de l'artificialisation presque totale du monde habité, son domaine s'élargit aux interrogations concernant ce qui fait et dégrade la qualité de la vie, mais aussi à ce qui produit les menaces d'ordre technoscientifique, les « risques » pour la planète (et ses alentours) ou les conditions de la vulnérabilité humaine. Cet ouvrage traite d'entreprises productrices (ou réductrices) de nuisances et de vie quotidienne, d'associations et de professionnels engagés, d'espaces pertinents des politiques environnementales et des critères de leur appréhension. Il tente de comprendre pourquoi les phénomènes aux conséquences les plus morbides ou les menaces les plus pesantes, à diverses échelles, ne font que rarement l'objet d'actions concrètes et efficaces. La sociologie de l'environnement est encore balbutiante. C'est au moment historique où la conscience sociale des problèmes d'écologie est la plus aiguë, qu'il convient de constituer réellement cette discipline en la structurant au plan conceptuel et en l'alimentant au plan factuel. Il s'agit d'enjeux non seulement de connaissance mais encore d'action de réforme. C'est à cette double perspective que ce livre prétend contribuer en passant du face à face opposant les acteurs dans le passé et le présent, au vis-à-vis par lequel l'environnement est mis en actes et en normes, avant d'aborder les recompositions du champ des questions socio-environnementales.

12 L'ouvrage traite de la recomposition des liens des urbains avec le monde naturel. Les recherches médicales en montrent les bienfaits, en termes de stress et de qualité de vie. Que ce soit les coalitions des jardins communautaires, les avocats du « bio-organique » ou des espaces verts, on observe un effort de construction d'un espace entre repli sur le privé et action publique, entre santé individuelle, et préservation des écosystèmes...

13 L'habitat, l'entreprise, le quartier, la ville ou le village sont autant d'environnements porteurs de significations. Ce ne sont ni des espaces neutres et exempts de valeurs, ni de simples décors au sein desquels l'individu évolue. Notre vision du monde et de l'homme s'exprime en effet dans la manière dont nous façonnons nos espaces de vie, et ces espaces de vie nous signifient en retour qui nous sommes, ce que nous devons faire et ne pas faire. Au-delà de ses effets directs sur l'individu (bruit, densité, etc.), l'environnement est vecteur de sens et d'identité. D'où l'intérêt de prendre en considération les manières de voir, sentir et ressentir, penser et imaginer, explorer et pratiquer son environnement : la psychologie environnementale fournit ici des instruments d'analyse, donne des clés pour comprendre les perceptions, les attitudes et les comportements des individus dans leur contexte de vie, et, partant de là, peut proposer des modalités d'intervention pour améliorer notre qualité de vie au quotidien.

situations où celui-ci est particulièrement détérioré ( par la présence d'une source de pollution lourde, par exemple) et qui n'est pas l'environnement exceptionnel de la grande nature des pôles ou des réserves de biosphère : l'«environnement ordinaire» banal. Par processus environnemental « durable », on entend ce qui peut s'inscrire à long terme dans une culture et une matérialité données.

### **L'esthétique, vers un environnement au quotidien.**

Par processus environnemental « durable », on entend faire intervenir les représentations et pratiques des populations locales, prendre en compte leurs dimensions symboliques, mais aussi artistiques, c'est-à-dire créatrices et transformatrices des milieux de vie, ainsi que les dimensions biologiques et physiques de cette matérialité. L'expression de « durable » rapportée à l'environnement consiste à penser que, dans un système démocratique, l'implication des habitants garantit le respect de l'environnement : « l'appropriable » est une des dimensions du durable<sup>14</sup>. C'est en ce sens qu'il s'agit d'inclure à la réflexion la manière dont les énoncés quotidiens engagés dans la production créatrice des lieux et milieux une vie, via la production d'objets, de jardins ou d'espaces verts, des arrangements domestiques ou collectifs, montrent la voie d'une production collaborative des lieux<sup>15</sup>. Les pratiques de l'environnement ouvrent sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'étudier une sensibilité à l'environnement, mais qu'il est urgent de développer un véritable art de l'environnement : l'environnement est un art, un art éminemment social, l'art collectif du milieu de vie. Dès lors, l'on en appelle à l'esthétique, comme champ de réflexion disciplinaire susceptible d'alimenter la réflexion. Mais comment définir une esthétique en ce sens ? Si l'on peut certes se contenter de lui donner quelque contenu à l'aide d'entrées catégorielles, tels le sensible, le sensoriel, on peut aussi lui donner un objet, c'est à dire un but, une visée. En ce sens, l'esthétique est avant tout apprentissage. L'art sert de lieu d'investigation et d'apprentissage de soi sur le plan du goût ; l'esthétique environnementale qu'on prône ici est le lieu d'apprentissage de la sociabilité interindividuelle et de la communicabilité des expériences environnementales faites en différents lieux. Il s'agit bien de provoquer la naissance de conditions telles qu'une culture et une socialité proprement environnementales puissent exister. Kant (1995, page 344), insiste sur le fait que l'époque, qui s'éloigne de la nature, oblige en ce sens, puisqu'il faudra apprendre aux peuples à évaluer leur action en réunissant « la contrainte légale requise par la plus haute culture avec la force et la justesse de la libre nature ressentant sa propre valeur. » Or la libre nature qui ressent sa propre valeur n'est rien d'autre que l'humain apprenant par lui-même ce qu'il convient de faire (ou non). La liberté préconisée n'est pas anodine ; elle implique la mobilisation d'une expérience sensorielle (les cinq sens : l'odorat, l'ouïe, la vue, le toucher, le goût) que fait intervenir la sensibilité<sup>16</sup> ; elle mobilise une représentation de l'environnement qui,

---

14 Le « New urban planning » défini à Vancouver en 2006 lors du Forum urbain mondial insiste sur le fait qu'il s'agit de partir du terrain pour définir les options de développement.

15 Henrik Bang et Eva Sorensen (2005) dans leur travail de recherche « Democracy from below » concernant un quartier de Copenhague (Inner-Norrebro) définissent deux types de sujets politiques : les activistes engagés et l'artisan du quotidien. Ce dernier type n'oriente pas son action en direction de l'État, mais en direction du gouvernement local ; et il veille à ce que les « choses tournent ». De ce fait, ces militants d'un nouveau genre, ces habitants, considèrent les institutions présentes à l'échelon local non comme des représentants de l'État, mais comme des outils au service de leurs activités quotidiennes. Ils veulent faire les choses par eux-mêmes, là où ils se trouvent, avec leurs propres moyens et poursuivant leurs propres buts. L'une de ces habitantes dit : « je suis plus engagée et plus active quand il s'agit de choses concrètes. » « Je suis engagée dans les petits arrangements concrets, des sorties, et des arrangements pour les jeunes qui n'ont pas la chance de voir grand-chose » (pages 153-154). Pour ces artisans du quotidien, leur activité est politique : « je pense que c'est très important d'être actif où vous êtes, et que c'est très politique. » Cela ne s'énonce pas comme un devoir, mais comme une activité combinant le nécessaire et le plaisir. À la différence des militants professionnels, les artisans du quotidien trouvent nécessaire de nourrir les petites histoires politiques à l'échelle de leur quartier. Ils ne rejettent pas pour autant l'importance des mouvements associatifs ou politiques professionnels ; simplement, ce pluralisme sollicite une pensée du politique dans laquelle la gouvernance démocratique ne correspond pas à une seule définition du « bien commun », mais à la construction collective d'un imaginaire fondée sur une destinée commune –et une terre limitée– qui oblige à développer un rapport de confiance mutuel. Ces habitants dont les rapports à l'espace-temps modifient le jeu politique ne peuvent faire l'objet d'analyses uniquement discursives : les pratiques, l'engagement militant, aussi basique soit-il, la construction de milieux de vie, sont alors les objets d'étude. Cette remarque est probablement d'autant plus vraie que l'on traite des rapports à l'environnement, domaine dans lequel les actions concrètes et quotidiennes (comme, par exemple, prendre sa voiture) pèsent d'un poids tout particulier.

16 La sensibilité se définit par la capacité à désirer ou à fuir en fonction du caractère agréable ou douloureux de la sensation. La sensibilité définit le sujet, mais elle peut être rapportée à l'objet.

sans nul doute, prend en compte la diversité expressive des cultures urbaines. Traditionnellement, les grilles des politistes et des sociologues pour analyser les mobilisations mettent l'accent sur les conditions structurelles de développement et de succès des mouvements sociaux au détriment de l'expérience vécue des agents mobilisés, de leurs émotions, de leurs motivations. L'attention portée aux machineries à l'œuvre, aux ressources disponibles fait parfois oublier ce qui constitue une des conditions de la mobilisation et de sa compréhension : le rôle de la sensibilité et des croyances, du sentiment d'injustice, de la conviction du bien fondé de la protestation (Blanc, Lolive, 2007). Ces mobilisations environnementales peuvent s'analyser en termes d'engagement esthétique ; en effet, les catégories mobilisées (paysage, cadre de vie, patrimoine ordinaire, beauté des jardins et des espaces floraux...) pour justifier de la prise à partie, ainsi que les acteurs participant à ces mobilisations (habitants, mais aussi artistes, paysagistes, architectes etc.) le montrent. Dans ce sens, la saisie esthétique contribue à l'habitabilité du monde.

### **Mobilisations, désirs de nature, végétal et animal en ville.**

Il semble que les conflits paysagers et certaines mobilisations urbaines expriment une stratégie nouvelle *d'esthétisation des espaces publics* (Lolive, 2006 ; Blanc, 2007) ; elle s'appuie sur les liens de proximité et le jugement esthétique pour tenter de transformer l'espace public et met en évidence les changements des représentations de l'habitabilité ; outre une demande de reconnection au monde naturel, à une qualité de vie, ces conflits et demandes mettent en scène une sensibilité croissante aux enjeux environnementaux dans l'espace public et parmi ceux-là, la biodiversité. Il reste à mieux articuler ce qui, sur le plan écosystémique l'est, d'une certaine façon, déjà, c'est à dire le désir de nature des citadins, qu'il passe par le jardinage, la promenade dans les coulées vertes, ou la relation à l'animal et au vivant en ville, de manière générale, et les questions de biodiversité urbaine. En effet, la biodiversité intéresse de plus en plus les villes du nord (Paris, Stockholm ou, encore, New-York) et du sud (Cape Town, Sao Paulo)<sup>17</sup>. Dans les villes européennes, les enjeux portent sur le cadre de vie ; dans les villes du Sud, les dimensions sociales et vivrières sont plus présentes. Cette attention correspond aux interrogations suscitées par l'expansion des systèmes urbains et leur impact sur les territoires et la biodiversité qu'elles modifient. Les villes jouent un rôle déterminant dans l'érosion de la biodiversité par la pression qu'elles exercent sur leur environnement direct ou indirect. Elles jouent aussi un rôle créateur... Oui : dans le contexte de questionnement sur la biodiversité, la biodiversité urbaine est un enjeu mineur. Cependant, un tel questionnement oblige à penser les milieux urbains comme des milieux composites. En outre, l'étalement urbain<sup>18</sup> provoque une hybridation des espaces ainsi que des espèces, la ville devenant un milieu d'accueil pour des espèces provenant d'autres écosystèmes (le cafard est d'origine tropicale).

La multiplication des jardins<sup>19</sup> en ville, familiaux, ouvriers, partagés, nomades, attire l'attention sur le fait qu'il existe une demande de nature. Les « jardins familiaux », dont le renouveau se situe au tournant des années 1990, sont des ensembles souvent vastes de jardins individuels cultivés, à proximité d'une source d'irrigation. Chaque « propriétaire » de jardin

---

17 Cf. le colloque « Biodiversité : science et gouvernance » organisé par la France et l'Unesco en 2001 : <http://www.unesco.org/mab/index.htm>. Comment l'éducation et l'éveil écologique peuvent-ils contribuer à élaborer des stratégies permettant d'éviter le déclin de la biodiversité dans un espace européen de plus en plus urbain ? Le troisième engagement de charte d'Aalborg signé par la ville de Paris en 2007 renvoie à la responsabilité de protéger et d'assurer l'accès équitable aux biens communs dont fait partie la biodiversité. Celle-ci est évaluée notamment en termes de services qu'elle rend à l'espèce humaine (nourriture mais aussi pharmacopées etc.). Le compte à rebours 2010 reconnaît l'importance du travail avec les collectivités et les villes pour assurer cet objectif. La ville de Tilburg en Hollande est la première à avoir signé cet engagement. Voir Countdown2010.net.

18 Source : 3e Forum urbain mondial organisé par les Nations unies à Vancouver du 19-23 juin 2006. Avec près des trois quarts de sa population vivant dans des zones urbaines, le continent européen est l'un des plus urbanisés au monde. L'avenir des villes en Europe est toutefois source de grandes inquiétudes. Plus du quart du territoire de l'Union européenne est désormais affecté par l'expansion urbaine. D'ici 2020, environ 80 % des Européens vivront en zone urbaine.

19 Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche financée par le PUCA, Emelianoff, C., Blanc, N. L'investissement habitant des lieux et milieux de vie : une condition du renouvellement urbain ? Étude européenne et prospective (France, Pays-Bas, Allemagne, Russie). Réponse à l'appel à propositions de recherche « programme exploratoire de recherche prospective européenne », 2005, PUCA.

dispose d'une clé pour l'ensemble de la parcelle, qui est clôturée et souvent la propriété d'une association ou d'un organisme public : à l'intérieur, les jardins sont également clôturés. Les jardins « partagés », « communautaires », ou « solidaires » des années 1990 et 2000 sont en rupture relative avec ce modèle, et s'inspirent parfois explicitement de l'expérience New Yorkaise<sup>20</sup> (les AJONCs à Lille : « jardins ouverts et néanmoins clos »). Ils procèdent de la même logique d'appropriation d'un espace urbain en friche, en mettant particulièrement en valeur la convivialité et la création de lien social et intergénérationnel. Le jardin peut être ouvert au public, divisé en petits lopins individuels ouverts, mais l'ensemble des ressources (outils, graines, etc.) et des produits est généralement partagé. Enfin, les événements festifs rythment la vie du jardin, incluant des séances de cinéma en plein air, du spectacle vivant, etc.. De la même manière qu'à New York, des associations se positionnent dans l'appui aux habitants qui veulent créer un jardin : AJONCs à Lille, Les Jardins d'aujourd'hui à Bordeaux, Graines de jardin à Paris, Les Jardins d'Amélie à Marseille, Le passe-jardin à Lyon. Elles forment un réseau national dénommé « le jardin dans tous ses états », et fonctionnent sur la base de correspondants régionaux et de groupes de travail. Le point commun à leur méthodologie est de ne soutenir un projet que si la mobilisation des habitants est suffisante. Ces initiatives reçoivent enfin, depuis peu, le soutien des collectivités, qui mettent des terrains à disposition. La Ville de Paris<sup>21</sup> a ainsi créé une cellule « main verte », rédigé une charte des jardins partagés, et conditionne son appui à la signature d'une convention d'application de cette charte avec une association gestionnaire du site. Les services de la Ville apportent ensuite la terre végétale, installent une arrivée d'eau et clôturent le site. Dans d'autres cadres, les institutions, et notamment celles chargées de la politique de la ville, insèrent les jardins solidaires dans des programmes de développement social urbain des quartiers en difficulté. Cette approche descendante trouve rarement la mobilisation habitante et bute sur les difficultés d'appropriation matérielle de l'espace sur les propriétés des bailleurs sociaux. Enfin, le développement des jardins partagés bénéficie également d'un renouveau de l'agriculture urbaine et péri-urbaine, qui se focalise, par ailleurs, sur les fonctions d'insertion sociale (les jardins de Cocagne) et de sécurisation des revenus des agriculteurs (Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne).

Ces initiatives ont d'ores et déjà influencé la gestion des jardins traditionnels et plusieurs jardins parisiens (comme le Jardin des Plantes, les Serres d'Auteuil), ont, au-delà de la visite traditionnelle, ouvert des espaces de jardinage au public. Cet intérêt pour le jardin que confirment les résultats d'un questionnaire envoyé à 800 000 foyers français (enquête publiée dans le Monde du 23 septembre 2004) n'est pas, loin de là, uniquement national. Comme l'explique Sylvie Nail (2005), dès 1999, dans son rapport au gouvernement anglais intitulé « vers une renaissance urbaine » qui allait servir de base au Livre Blanc sur la ville de 2000, l'architecte Richard Rogers qui prône un urbanisme compact souligne l'importance de la nature en ville. Indicateurs d'une qualité urbaine, les jardins jouent un rôle, dans la tradition hygiéniste du 19<sup>ème</sup> siècle, de lieu de délasserment et d'exercice physique, ainsi que sur le plan de la biodiversité.

De la même façon, l'appropriation de la ville par le biais du vivant animal semble justifier de nouvelles pratiques urbaines ; au-delà de la transformation de l'espace minéral (ou perçu comme tel de la ville) en espace du vivant, il s'agit aussi de nouvelles pistes pour une domestication de l'espace urbain. L'animal invite au compagnonnage ; il est un élément qui participe aux récits que les habitants élaborent concernant la vie urbaine ; être vivant, il accompagne de nombreux citadins dans leur quotidien et leur sociabilité. L'animal incite au dialogue même si celui-ci ne s'accompagne pas de paroles. Il participe de la nature en ville même s'il ne constitue pas un élément reconnu de l'aménagement ou ne contribue pas aux rythmes machiniques de la vie urbaine... Est-il possible que l'animal en ville qui avait été réduit à sa

---

20 Il existe environ 700 jardins communautaires à New-York d'une grande diversité de modes de gestion. Du côté canadien, les jardins communautaires sont également très nombreux. Beaucoup produisent de l'alimentation : légumes, fruits etc.

21 Un document de présentation est téléchargeable sur le site de la Marie de Paris : [www.paris.fr/environnement](http://www.paris.fr/environnement).

portion congrue d'animal domestique ou de nuisance se transforme en un support esthétique d'un rapport renouvelé à la nature et au vivant en ville ? C'est en ce sens qu'une relecture de précédentes enquêtes sur la place de différentes espèces animales à Paris, Lyon et Rennes dans des quartiers aux morphologies diverses a été réalisée (Blanc, 2000 et 2003). L'individualisation de l'animal s'opère au travers d'un compagnonnage. L'animal domestique transforme les espaces publics en des lieux de rencontre potentiels avec d'autres propriétaires ; il invite à la communication, à développer une sociabilité urbaine. L'étude de la relation à l'animal oblige à traiter de la place de la nature dans l'investissement concret du logement, de l'immeuble, de la ville ; du dedans au-dehors, des couloirs de l'immeuble à l'espace de la place. La présence de l'animal « déchaîne » du concret, met en relation l'espace privé du logement et l'espace public. L'animal entre dans le besoin de relations des citadins et, à ce titre, peut modifier la qualité sociale de la vie en ville alors que le végétal, élément statique, n'est que l'élément constituant d'un espace où se pratiquent certaines activités des citadins. L'effacement de l'animal des textes des urbanistes témoigne bien de cette différence de statut. Un autre récit donne à l'animal une dimension mythique et justifie sa réinscription au cœur de la ville. Le cadre édénique des « nourrisseuses » d'animaux se réclame d'une vision utopique de la ville, du Paradis, comme l'explique une nourrisseuse du XX<sup>ème</sup> arrondissement parisien : « l'animal fait partie de la nature ; sans lui notre environnement se réduirait très strictement à une nature morte sertissant le béton. La présence des animaux dans les villes est pour l'homme un facteur indispensable d'équilibre et d'harmonie. Bien sûr, cette présence doit s'inscrire dans des limites raisonnables. » La revendication du paysage urbain va de pair avec un bien-être ; il faut être satisfait de sa vie en ville pour regarder, admirer, contempler les milieux urbains. Pour s'investir réellement, il faut se trouver bien, qu'il y ait une sorte d'équilibre entre désir de vie et cadre de vie, en bref, qu'on ait le sentiment d'une vie de qualité. Qualité à laquelle participe l'esthétique puisqu'elle dépend fondamentalement du plaisir partagé –culturellement et socialement– que suscite l'environnement.

### **Conclusion.**

Nombreuses sont les observations qui attestent qu'en dépit des évolutions dans les représentations (et dans les discours concernant le développement durable au niveau international) la dimension culturelle de l'habiter, en particulier le prisme esthétique, reste cantonné à une politique de « décor » s'exerçant sur les pourtours d'un patrimoine historique naturel et construit ; c'est vrai, en particulier dans les politiques urbaines, mais cela concerne aussi les politiques culturelles mises en œuvre dans les quartiers de la Politique de la ville en France qui aboutissent à des « expressions » artistiques largement péjorées (Negrier, 2007). Dans cette perspective, l'expression de « développement durable » est-elle justifiée ? Dans un contexte de crise écologique, quels sont les termes qui peuvent permettre d'élaborer un avenir en commun ? Certes, le développement doit être durable, mais les perspectives actuelles sont-elles à poser en termes de développement ou d'une régression en termes d'accès de tous à la ressource en eau, en énergie, en pharmacopée, en confort de vie ? Une telle crise écologique ne remet-elle pas en perspective la nécessité d'assurer d'autres finalités au développement du genre humain qu'un développement qui s'est avéré synonyme d'accès à des biens matériels et culturels, accès dont la pertinence et la possibilité d'universalisation est, aujourd'hui, mise en cause ?

### **Références bibliographiques.**

John Abbott, 1996, *Sharing the city : community participation in urban management*, London, Earthscan.

Marc Augé, 1994, *Le sens des autres, actualité de l'anthropologie*, Paris, Fayard.

- Henrik Bang et Eva Sorensen, 2005, *The everyday maker, building political rather than social capital*, in : Paul Dekker and Eric M. Usalner (Eds), *Social Capital and participation in everyday life*, London, Routledge.
- Peggy F. Barlett (Eds), 2005, *Urban places. Reconnecting with the natural world*, MIT Press.
- Nathalie Blanc, Jacques Lolive, 2007, *L'écologie, l'artiste et le public*, in : Nathalie Blanc, Jacques Lolive, 2007, (Dir.), *Environnement, engagement esthétique et espace public*, Paris éditions Apogée/Cosmopolitiques.
- Nathalie Blanc, 2007, *Vers une esthétique environnementale*,. Editions QUAE Coll. NSS Indisciplines, Paris.
- Daniel Cefai, 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? : Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte.
- Mike Davis, 2006, *Le pire des mondes possibles, de l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, La Découverte.
- Axel Honneth, 2007, *La réification. Petit traité de théorie critique*, Paris, NRF essais, Gallimard.
- Salvador Juan (Eds), 2007, *Action et enjeux spatiaux en matière d'environnement. De la contestation écologiste aux mesures de protection*, Paris, L'Harmattan.
- Emmanuel Kant, 2000, *Critique de la faculté de juger (1e éd. 1787)*, Traduction, présentation, bibliographie et chronologie par Alain Renaut, Paris, Garnier-Flammarion.
- Jacques Lolive, 2006, « Des forums hybrides à l'esthétisation : controverses et transformations récentes des espaces publics en France », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 50 n°14, 151-171.
- Nicole Mathieu et al., 2003, *Habiter le dedans et le dehors : la maison ou l'Eden rêvé et recréé*, *Strates* 11, 2-20.
- Gabriel Moser, Karin Weiss (Eds), 2003, *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*, Paris, Armand Colin.
- Sylvie Nail, 2005, *L'idylle urbaine, le défi anglais*, in : Michelin N. (Ed.) « Nouveaux Paris », catalogue de l'exposition, Ed. Pavillon de l'Arsenal, 90-93.
- Emmanuel Négrier, 2006, *Politique, culture et diversité dans la France urbaine contemporaine*, in : Bernard Jouve, Alain-G. Gagnon (Eds), 2006, *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 137-152.
- Patricia Paperman, Sandra Laugier (Eds), 2005, *Le souci des autres, Éthique et politique du Care*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS).
- Rutherford H. Platt, 2004, *Regreening the metropolis : pathways to more ecological cities*, in : C. Alfsen-Norodom, B. D. Lane, M. Corry (Eds), *New-York, Annals of the New-York academy of sciences*, vol. 1023, 49-61.
- Alain Rey (Eds), 1993, *Robert, dictionnaire historique de la langue française*, Paris.
- Serge Salat, 2007, *Le développement urbain durable en Chine. Evolutions, prospective et stratégies*, Rapport du CSTB-DRAST, [http://webzine.cstb.fr/file/rub7\\_doc387\\_3.pdf](http://webzine.cstb.fr/file/rub7_doc387_3.pdf)
- Michael Shellenberger, Ted Nordhaus, 2004, *The death of environmentalism. Global Warming Politics in a post-environmentalist World*, [www.thebreakthrough.org/images](http://www.thebreakthrough.org/images)